

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE* LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT* DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

	TRE IDENTITÉ Nom et Prénom : BRAF.	NDLE	CHRISTIAN	
ou				
Ou				
	Nom et Prenom du mandataire (le cas	ecneant):	ALROSE , UNIVERSITE CÔTE O'AZUR	
	Adresse: N°		ALROSE , UNIVERSITE COLE O NEUR	
	Commune MCE			
	Code postal	6.100		
			SCIENTIFI QUE	
••••••	0 12 0.40 = 0=	12 05	PECHERCHE CNRS (BIOLOGIE)	
	Qualification: UTRECT	EUR DE	EECHERCHE CARS (110 COGIE)	
3. QU	ELS SONT LES SPÉCIMENS CONCI	ERNÉS PAR I	OPÉRATION	
	Nom scientifique	Quantité(1)	Description (2)	
	Nom commun	(1)	Description (2)	
31	OTANTHUS MARITIMA	Bernald Land		
	(ACHILLEA MARITIMA)	20	FEUILLES.	
32				
		* - 100000		
33				
-				
34				
35				
	en grammes ou nombre de spécimens			
2) préci	ser la partie de la plante récoltée		9	
. QU	ELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÈR	RATION *		
	Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures	
	Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts	
	Conservation des habitats		Prévention de dommages aux eaux	
	Inventaire de population		Prévention de dommages à la propriété	
	Etude phytoécologique		Protection de la santé publique	
	Etude génétique	Ø	Protection de la sécurité publique	
	Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur	
	Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités	
	Prévention de dommages aux pêcheri		Autres	
			n, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale c	
ationa				
nite sur	papier libre			
mite 2011				
Contract of the last of the la		THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN	RATION	

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION *
Arrachage ou enlèvement définitif ABERYSTWYTH UNIVERS IT, UK (SY23 3 FL)
Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place avec réimplantation différée
Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :
Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :
Suite sur papier libre
E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT
Préciser les techniques :
1 FEUILLE PAR PLANTE
(20 PLANTES TOTAL = 20 FEVILLES)
Suite sur papier libre
F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPÉRATION *
Formation initiale en biologie végétale Préciser: ETUDES MAJTER
Formation continue en biologie végétale X Préciser: Doctors
Autre formation Préciser: RIOLOGIE (DRCWES)
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION
Régions administratives : PACA
Départements: VAR Contons: CAT TROPT2 +HEVRES
Départements: VAR Cantons: SANT TROYEZ +HYERES Communes: RAMATUELLES + 144 ERES
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *
Réimplantation des spécimens enlevés
Renforcement des populations de l'espèce
de l'espèce concernée: LA METHODE D'ECHANTILLONAGE EST
CONCUE PENDUIRE PES EFFETS MINIMALS
CONCUE DENOUIRE DES EFFETS MINIMALS
LIESPECE
Suite sur papier libre
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
8 1 2 2 - 2 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : RAPRORTS + PUBLICATIONS
* cocher les cases correspondantes
La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux Fait à NICE
libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle le 26 /11 /2020
garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des